

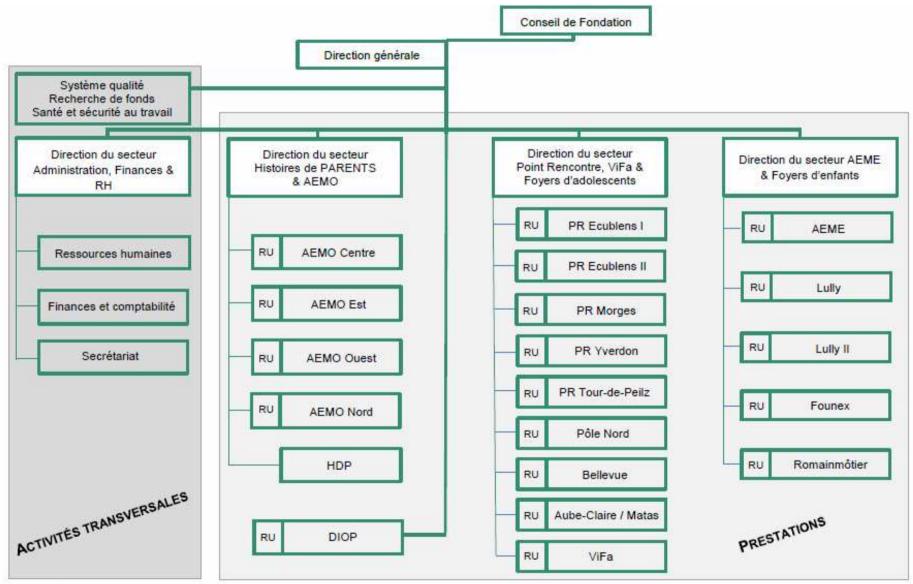
Fondation Jeunesse et Familles ViFa

Violences dans le couple et la famille Intervenir auprès des auteurs contraints par la justice

Décembre 2012



Organigramme de la Fondation Jeunesse et Familles



Septembre 2012



ViFa c'est ...

Une équipe de: 6 intervenants/es

Ils co-interviennent toujours à 2 (1 femme et 1 homme) lors des séances de groupes

1 responsable d'unité

Elle s'occupe principalement de:

- •La gestion d'équipe
- •La réalisation des prestations
- Dispenser de la formation
- •Des contacts avec le réseau

Elle co-intervient également dans les groupes.

1 direction de secteur

Dirige la gestion opérationnelle



Prestations ViFa

Programme volontaire pour adultes (21 séances groupe hebdomadaires)

- Hommes auteurs
- Femmes auteures

Prestations subventionnées par le SPAS (convention)

Programme imposé pour adultes (7 séances groupe hebdomadaires)

Auteurs contraints par la justice
Prestations facturées à la justice (à la prestation)

Programme imposé pour adolescents (12 séances groupe hebdomadaires)

Adolescent-e-s confronté-e-s à la violence
Prestations subventionnées par le SPJ (contrat de prestations)

Autres activités

- Formation dispensée aux professionnels
- Collaboration régulière avec le réseau
- Membre de la CCLVD
- Répondance sur le site internet <u>www.violencequefaire.ch</u>



Présupposés à l'intervention

- La loi doit être dite : les actes de violence sont réprimés par celle-ci
- Sans l'intervention d'un tiers, la violence <u>augmente</u> avec le temps en <u>fréquence</u> et en <u>intensité</u>
- La violence conjugale est une construction psychologique et sociale, le recours aux conduites d'agression demeure un choix individuel
- Un individu n'est pas violent en soi, mais il manifeste de la violence dans tel contexte ou telle interaction particulière
- Tout adulte impliqué dans une situation de violence conjugale et/ou familiale est responsable de sa propre sécurité et de ses conduites d'agression
- Chaque parent reste responsable d'assurer la sécurité et le bon développement des enfants, dans la mesure de ses moyens
- Les enfants de ces couples sont considérés comme des victimes directes des violences auxquelles ils sont confrontés



Programme socio-éducatif imposé pour auteurs de violence dans le couple

La référence à la loi est indispensable pour :

- Créer une brèche dans « le secret de famille »
- •Signifier que l'intimité du couple ne légitime pas la violence
- •Articuler la sanction et le soin, la seule répression ne permettant pas de changer un comportement
- •Articuler le soin et la sanction, les auteurs d'agression n'étant pas prêts à changer sans la présence d'une contrainte
- •Offrir à l'agresseur un espace où il pourra progressivement formuler une demande de changement, le désir de changement ne pouvant s'élaborer qu'à partir d'une motivation interne



Programme socio-éducatif imposé pour auteur de violence dans le couple

Tant que l'agresseur se situe en victime du système référent, la démarche s'avère une mesure de contrôle extérieure et non une démarche de changement.

Dans ce contexte, les objectifs prioritaires du travail de groupe sont :

- •La réappropriation de la demande de changement
- •L'arrêt de la violence physique et sexuelle et la sécurité des personnes visées

L'atteinte de ces objectifs constitue l'étape préalable au travail sur tout autre objectif de changement.



Programme socio-éducatif imposé pour auteur de violence dans le couple

Trois phases pour une durée de 12 mois:

3 rencontres individuelles d'évaluation-orientation, validant l'entrée dans le cours socio-éducatif

Cours socio-éducatif en groupe composé de 7 séances thématiques

- •Identifier les différentes formes de violence
- •Distinguer les notions de colère, agressivité, violence
- •Clarifier la notion de responsabilité de ses actes
- •Expliquer la loi et les conséquences de sa violation
- •Favoriser l'identification des situations à risque
- •Développer des stratégies de gestion des situations de crise
- •Favoriser l'amorce d'un dévoilement et d'une motivation au changement
- **3 séances individuelles post-cours** permettant un accompagnement individuel pendant 9 mois.